



On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SANTOBIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.

On reçoit aussi des abonnemens chez M. BEATHOT, libraire, marchés au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.
Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

Mathieu

GAZETTE

RUSSIE.

Petersbourg, le 9 août. — L'empereur a donné, le 29 juillet, l'ordre du jour ci-dessous :

En inspectant les arrondissemens des colonies militaires de la première division de grenadiers, les régimens de cette division ainsi que leurs bataillons colonisés, le régiment du comte Arakchéïeff qui est déjà fort de 4 bataillons, et toutes les troupes des 1^{re}, 2^{me}, 3^{me}, 4^{me}, 6^{me}, 7^{me}, 8^{me}, 9^{me} et 12^{me} divisions d'infanterie, qui sont employées aux travaux dans ces arrondissemens, ainsi que leur artillerie, l'empereur a observé partout le plus grand ordre, et S. M. I. a été d'autant plus satisfaite, que l'organisation des arrondissemens des colonies et l'instruction des troupes se perfectionnent constamment d'année en année d'une manière remarquable; l'administration économique approche sensiblement de l'état de perfection désirable dans cette partie, des marais et des bois ont été convertis en champs bien cultivés et qui présentent l'espoir de récoltes avantageuses; le service de front se fait avec ordre et uniformité partout, l'habillement et l'équipement sont tenus avec une grande propreté; l'air de santé des hommes est remarquable; des constructions solides et offrant un beau coup d'oeil s'élèvent rapidement, et tous ces travaux sont exécutés par les mêmes troupes que S. M. l'Empereur a trouvées dans la meilleure tenue à toutes les revues et dans les exercices en lignes et par bataillons.

En faisant ainsi connaître les soins infatigables du chef suprême des colonies militaires, général comte Arakchéïeff, S. M. I. le remercie avec une sincère reconnaissance et lui renouvelle l'expression de sa parfaite satisfaction pour les services qu'il rend de cette manière à l'état (1).

ESPAGNE.

Madrid, le 20 août. — Le 16 du courant, le général Bessières a quitté secrètement Madrid dans l'intention de se mettre à la tête de quelques partisans, et délivrer le roi d'Espagne de la captivité où le retient son ministère. On apprit le 17 que trois compagnies du régiment de Santiago, cantonnées à Jétafé, avaient pris avec Bessières la direction de Brihuéga. Il résulte des renseignemens que l'on a reçus, que Bessières s'est présenté devant Brihuéga au nom du roi, et qu'après avoir passé en revue les volontaires royalistes de cette ville qui se trouvaient au nombre de 50, il leur a fait déposer les armes dont il s'est emparé avec une centaine de partisans qui les suivirent. Quant aux trois compagnies du régiment de Santiago, comme elles croyaient marcher au nom du roi, sous les ordres de leur lieutenant colonel Gomès, elles sont rentrées dans le devoir aussitôt qu'on leur a fait connaître la vérité. Bessières ne s'est point arrêté à Brihuéga. On croit qu'il sera arrêté sous peu. D'ailleurs deux colonnes fortes d'environ 3000 hommes, infanterie et cavalerie avec quatre pièces de canon, sont à sa poursuite. M. le général comte d'Espagne a le commandement de ces troupes. Cet événement a fait prendre par le roi le décret suivant :

DÉCRET ROYAL. — La scandaleuse insurrection qui a eu lieu à Jétafé, et qui a été causée par la désertion de deux officiers du premier régiment de cavalerie de ligne de Santiago, qui ont emmené six chevaux et autant de soldats, dont l'exemple a été suivi par trois compagnies entières du même corps, qui se trouvaient en garnison à Jétafé, a appelé ma souveraine attention, et convaincu mon âme royale de la nécessité de prendre des mesures énergiques pour assurer la tranquillité publique et le repos de mes bien aimés sujets. Ainsi, quel que soit le prétexte de cette rébellion, quels que soient les moyens employés pour séduire les troupes, les coupables doivent être punis d'une manière exemplaire. Dans ce but, j'ai décrété ce qui suit :

Art. 1^{er}. Si au premier ordre intimé par les généraux, chefs et officiers de mes troupes, les rebelles ne se rendent pas à discrétion, ils seront tous passés par les armes.

2. Tous ceux qui se seront réunis aux rebelles et auront fait cause commune avec eux, seront punis de mort.

3. Il ne sera accordé aux rebelles, pris les armes à la main, que le tems de se préparer à mourir en chrétiens.

4. Toutes personnes, militaires ou non, qui dans d'autres lieux se rendent également coupables du crime de rébellion, encourront la peine portée aux articles précédens.

5. Seront pardonnés les sergens, caporaux et soldats qui livreront leurs chefs et officiers rebelles.

Vous tiendrez la main à ce que le présent soit exécuté, imprimé, publié et répandu de manière à ce que chacun en soit instruit.

A Saint-Ildefonse, le 17 août 1825.

A.-D. MIGUEL IBAROLA.

Nos dernières nouvelles sont datées de Madrid du 20. Tout est tranquille dans cette capitale. (2)

(l'Étoile.)

(1) Nous donnerons dans un de nos prochains numéros un aperçu de l'organisation des colonies militaires de la Russie.

(2) Jétafé, où le général espagnol Bessières a levé l'étendard de la révolte, est une ville à deux lieues de Madrid, sur la route de Tolède. En admettant que les faits ne sont pas autres que l'Étoile les représente, ne pouvons-nous pas répéter encore une fois : *Qu'avons-nous été faire en Espagne?* (J. du Commerce.)

— Les lettres de la Corogne et du Ferrol nous apprennent que les corsaires avec pavillon colombien se multiplient sur ces côtes. Il paraît que dernièrement quelques-uns ont poussé l'audace jusqu'à tenter d'enlever, dans le premier de ces ports, des bâtimens qui y étaient à l'ancre. (Quotidienne)

— Une conspiration de constitutionnels, qui a des ramifications dans toute l'Espagne, vient d'être découverte à Séville. Il ne s'agissait de rien moins que d'égorger le capitaine-général de l'Andalousie, tout l'état-major et la garnison de Séville. Le capitaine-général, instruit par l'intendant de la police, fit prendre les armes à toute la troupe de ligne. Les conjurés avaient une force armée à leur disposition pour seconder leurs sinistres projets, et si la police n'eût pas découvert cet horrible plan, tout était préparé pour armer les forçats et tout ce qu'il y a de plus vil dans le bas peuple. Nous attendons de nouveaux renseignemens sur ce fait; conséquence naturelle de l'appui donné aux révolutionnaires par la marche équivoque d'un ministère ignorant et faible. Au départ du courrier la cavalerie du roi était encore à la poursuite des conjurés qui, selon des avis, payeraient bien cher la trahison contre leur roi. On a déjà arrêté 180 individus. (Idem.)

— Le bruit se répand dans ce moment que le général Bessières a été arrêté, et que deux régimens sont partis des environs de Madrid pour la frontière du Portugal.

ITALIE.

GOVERNEMENT IMPÉRIAL.

Milan, le 16 août. — Afin de prévenir tout malentendu à l'égard duquel on prétendrait justifier les contraventions à l'article 9 de la notification du 21 juillet 1818, je déclare que la défense faite à tout sujet de S. M. de donner commission de faire, ou de faire soi-même à l'étranger l'édition, avec date ou sans date, de quelque ouvrage que ce soit, écrit par lui ou par tous autres, sans avoir auparavant obtenu la permission d'imprimer du bureau de censure, et cela sous les peines établies par ledit article, s'étend également aux mémoires judiciaires et procédures, comme aussi à tout article long ou court que l'on voudrait faire insérer dans les gazettes, dans les journaux ou dans d'autres feuilles périodiques étrangères.

Milan, le 2 août 1826.

Le comte de STRASSALDO, président. GUICCIARDI, vice-président. Chevalier CRESPI, conseiller.

ANGLETERRE.

Londres, le 24 août. — Les différends qui ont subsisté si long-tems entre les armateurs et les marins de Sunderland, ont été heureusement arrangés mardi dernier. Les marins ont renoncé à toute sorte de contrôle sur les propriétaires de navires, et ceux-ci se sont engagés à augmenter le nombre de leurs équipages d'un homme.

— La gazette de Charlestown annonce que la révolution de Monte-Vidéo a pris un caractère si menaçant qu'on craint que la garnison ne se rende avant l'arrivée des secours de Rio-Janéiro.

— Le gouvernement du Paraguay a ordonné la suppression de tous les couvens dans cette province, et le séquestre de tous leurs biens.

— Les journaux de la Nouvelle-Orléans, qui vont jusqu'au 29 juin, annoncent que le gouverneur de Georgie a transmis à la législature de l'état, un nouveau message virulent au sujet de l'affaire avec les Indiens Creeks.

FRANCE.

Paris, le 20 août. — Une ordonnance du roi, en 195 articles, contient l'organisation des colonies, placées par la charte sous un régime exceptionnel; l'ordonnance établit le principe de la responsabilité pour les chefs d'administrations supérieures; un conseil-général, émettra son avis sur l'assiette et la répartition des contributions, sur les recettes et les défenses faites ou à faire, sur les travaux d'utilité coloniale, sur les améliorations à introduire dans le régime intérieur, et indiquera les candidats parmi lesquels S. M. choisira le député chargé d'être en France, auprès du gouvernement, l'interprète des vœux et des besoins de la colonie.

— Lord Wellington est parti hier matin pour Bruxelles.

— La Quotidienne rend le compte suivant de la dernière représentation des Deux Journées, à Paris :

« Au premier acte de cet opéra, il est question de quelques membres du parlement qui cherchent à se soustraire à la vengeance du cardinal Mazarin; il faut convenir, s'écrie Antonio, que ce méchant ministre fait bien du mal à la France. L'acteur n'avait point encore achevé sa phrase qu'une salve

d'applaudissemens est partie de tous les endroits de la salle, et s'est prolongée pendant trois reprises différentes. Cette phrase, si on la laisse, redoublera le succès de la pièce; mais la laissera-t-on? C'est là la grande question qui a occupé le foyer.

Nous avons rapporté la semaine dernière la grave accusation portée par le *Courrier français* contre M. de Villèle, et de laquelle il résultait que M. le ministre des finances s'était engagé envers les receveurs-généraux, par un acte qui fut remis au syndicat, à supporter la baisse, qui pourrait avoir lieu sur les rentes. Cette garantie était une espèce d'hypothèque sur les revenus de l'état, dont les receveurs généraux sont chargés de faire le recouvrement.

On se rappelle le démenti que M. de Villèle envoya au *Courrier* par l'organe de M. le préfet de police, et de ses journaux salariés; le *Courrier* avait promis des éclaircissemens. Ceux qu'il fournit aujourd'hui et les réflexions qu'il y joint portent un tel caractère de corditude et de justesse, qu'on ne voit plus guères comment le ministère s'y prendra pour donner un nouveau démenti.

On sent bien, dit le *Courrier*, que nous ne pouvions souscrire à l'arrêt signifié par M. le préfet de police, avant d'en appeler à la personne de qui nous tenions la note, sujet principal du procès. Cet appel a été entendu, et nous recevons de cette personne une lettre que nous allons transcrire fidèlement.

..... le 24 août 1825.

Monsieur,

J'apprends que la note que vous avez insérée dans votre journal le 18 août, commençant par ces mots: « Le receveur-général d'un de nos plus riches départemens... » et finissant par ceux-ci: « ... dont les receveurs-généraux sont chargés de faire le recouvrement » j'apprends, dis-je, que cette note a été démentie par un article que vous avez inséré par ordre de M. le préfet de police, et que cette même note a été le sujet de violentes déclamations dans les journaux qui passent pour être sous l'influence des ministres.

J'atteste, Monsieur, que la conversation dans laquelle on a divulgué ce secret, a eu réellement lieu, et je suis prêt à l'affirmer en justice si cela était nécessaire.

Croyez, Monsieur, à la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, etc.

On ne nous demandera pas sans doute d'indiquer le lieu où cette lettre a été écrite, ni de donner en entier le nom du signataire; ces indications feraient connaître en même tems le receveur-général de qui provient une révélation si précieuse, et certes il est loin de notre intention de la compromettre. Tant que cette affaire ne sortira pas du cercle où elle est restée jusqu'ici, nous garderons à cet égard un silence profond, que toutes les clameurs les feuilles de M. de Villèle ne parviendront pas à nous faire rompre.

L'*Etoile* indiquait dernièrement les divers partis que l'autorité avait à prendre sur les calomnies dont elle est l'objet: ou les dédaigner, et c'est ce qui n'a pas paru possible dans le cas actuel; ou les faire démentir par les journaux qui les ont émises, et l'on voit à quoi cela a conduit; ou enfin les déferer aux tribunaux, et c'est ce que nous attendons avec une extrême tranquillité. Nous ne paraîtrions pas seuls devant la justice, et peut-être pourrions-nous alors donner plus d'explicité et d'étendue à nos observations.

Cours de la bourse du 26 août. Rentes, 5 p. 0/0, jouissance, du 22 mars 1825, 102 fr. 30 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. — 3 p. 0/0 jouiss. du 22 juin, 72 90 fr. — Act. de la banque, 0000 00. — Emprunt royal d'Espagne, 1823, 50 1/2. — La fin du mois. Cinq pour cent. A 2 heures 102 fr. 40 c. à 3 heures 102 fr. 30 c. Trois pour cent. A 2 heures 72 fr. « c. à 3 heures, 71 85.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Trieste, le 21 août. — On mande de Corfou, en date du 29 juillet, que Redschid-pacha, bientôt après l'arrivée du capitain-pacha devant Missolonghi, a tenté d'emporter d'assaut les ouvrages extérieurs de cette place, mais qu'il a été repoussé avec une perte considérable. Ces lettres n'annoncent point encore la reddition de la forteresse; Miaulif, dit-on, incendié de nouveau plusieurs bâtimens turcs entre Modon et Navarin; mais elles ne disent pas un mot d'Ibrahim pacha.

Londres, le 22 août. — MM. Jean Orlando et André Luriettis, députés de la Grèce, viennent d'adresser au rédacteur du *Courrier* une lettre conçue en ces termes:

Sackville-Street, 22 août.

Monsieur, nous sommes autorisés, par des dépêches que nous venons de recevoir de notre gouvernement, à déclarer que M. Nicolas Kephala n'a aucune espèce de caractère public, et qu'il n'a pas été muni de pouvoirs pour négocier aucune affaire de la part du gouvernement grec.

Vous nous obligerez en insérant cette lettre dans votre prochain numéro.

Signé J. ORLANDO, A. LURIETTIS.

— La négociation entre lord Cochrane et les députés grecs est conclue de la manière la plus satisfaisante et la plus honorable pour toutes les parties intéressées. Nous croyons que sa seigneurie mettra à la voile pour la Grèce immédiatement après son retour d'Ecosse, où elle est allée faire un voyage de courte durée.

Les préparatifs de son expédition se poussent avec la plus grande activité, et l'on croit que tout sera prêt vers le mois d'octobre. Les forces dont elle sera composée monteront, à ce qu'on dit, à 8,000 hommes, et rien ne sera épargné pour compléter l'équipement. (*Times.*)

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 29 AOÛT.

Le roi a fait acheter une grande quantité d'objets qui avaient fait partie de l'exposition de Harlem, parmi lesquels on remarque un fusil à deux canons et à deux coups, l'un à percussion et l'autre à pierre de fusil, fabriqué par M. Raick, de Liège, ainsi qu'une carabine turque, garnie en argent doré, sortant des ateliers de M. A. Lesoinne et Pirlot.

— Le nommé Pierre-Laurent Spinox, cultivateur, à Opwyck, près Bruxelles, a été condamné le 27 de ce mois, par arrêt de la cour d'assises d'Anvers, à la peine de mort, comme étant convaincu d'avoir assassiné, il y a aujourd'hui 10 années, son beau-père, Jean-François de Smet, cultivateur, en ladite commune d'Opwyck.

Danger des glaces pendant les fortes chaleurs. — On lit ce qui suit dans les journaux de Paris:

« Vers la fin du printemps et au commencement de l'été, un grand nombre de personnes ont éprouvé, après avoir pris des glaces, des incommodités assez graves pour qu'on pût les attribuer à un empoisonnement (1). Quoique ces incommodités aient toutes cédé aux premiers secours de l'art, pour prévenir le retour de semblables accidens, on a dû rechercher quelle en était la véritable cause; le *Moniteur* publie aujourd'hui le résultat de l'enquête à laquelle l'autorité judiciaire a procédé avec le plus grand soin. On y voit, en résumé, qu'une commission, composée de MM. Vauquelin, Lévêque, Marc, Marjolin, Orfila et Pelletan, a été unanimement d'avis, après une mûre délibération: « premièrement, que l'on ne saurait rendre raison des accidens dont il s'agit, qu'en les attribuant à une irritation du canal alimentaire, déterminée par l'action du froid sur l'estomac d'individus qui avaient été long-tems exposés à l'influence de la chaleur et de la sécheresse; secondement, que les moyens de se garantir de ces accidens seraient de faire un usage très-moderé de glaces, et surtout d'eau glacée, pendant les fortes chaleurs ou à la sortie du spectacle ou de toutes autres réunions nombreuses; troisièmement, que la maladie produite par les glaces doit être traitée comme le cholera-morbus. »

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU JOURNAL MATHIEU LAEMSERGH.

Paris, le 25 août 1825.

Rira bien qui rira le dernier, disait naguères M. de Villèle à ses adversaires; ce qui bien entendu signifiait que c'était à lui qu'était réservé cet avantage. Eh! bien, s'est-il donc trompé? Ce ne sont point assurément les rentiers convertis qui sont tentés de rire; ce ne sont pas non plus les non-convertis, que le *Moniteur* a proclamés hors la loi du grand livre, et que l'amortissement délaisse; ce n'est pas davantage apparemment la masse du public qui se voit enlever la ressource du crédit; si quelqu'un peut avoir envie de rire au milieu de tout cela, qui donc veut-on que ce soit, si ce n'est M. de Villèle? En vain les oppositions de toute couleur, on-elles crié victoire à la nouvelle de la baisse, et se sont-elles imaginé que leur puissant adversaire allait succomber sous le poids de cet événement; illusion, Monsieur, pure illusion: qu'importe, s'il vous plaît, à M. de Villèle, que sa rente hausse et baisse? Ce n'est point particulièrement sur la hausse qu'il a spéculé, c'est sur la hausse ou sur la baisse tout à la fois, c'est sur le mouvement, si vous aimez mieux. Donnez-moi du mouvement et de la matière, a dit un philosophe, et je vous ferai un monde; M. de Villèle, qui, en fait de philosophie ne le cède guères à personne, n'en demande pas davantage: donnez lui du mouvement et de la rente, il ne vous fera pas un monde, sans doute, mais il vous fera voir du pays, je vous en réponds. Que si vous me demandez maintenant de quelle manière je m'explique l'opération par laquelle il a pu mettre la baisse à profit, je vous répondrai que vous êtes bien honnêtement assurément de supposer que moi-même, je sois en état de vous donner une pareille explication, mais que j'avais assez de perspicacité pour cela, je ne m'amuserais pas assurément à faire avec vous de la philosophie critique ou spéculative, tandis que j'en pourrais faire de la pratique, avec M. de Villèle.

Les gens qui s'obstinent à voir un revers pour le ministère, dans la baisse subite du 3 0/0, s'expliquent diversement cette catastrophe: les uns la présentent comme le résultat nécessaire d'un mauvais calcul; les autres comme une manifestation de l'opinion publique, justement alarmée par les conversions de toutes les espèces, faites ou à faire; d'autres enfin assurent qu'elle est l'effet d'une trahison de M. de Rothschild, envers son confrère M. de Villèle: cette dernière supposition, il faut l'avouer, a bien en effet quelque apparence de fondement, puisqu'il est vrai que c'est à la suite d'une vente considérable de 3 0/0 par la maison Rothschild, qu'est arrivée la baisse en question; mais est-il sage de s'arrêter aux apparences? Si M. de Rothschild a vendu, c'est qu'apparemment il était bon qu'il vendit, et cela tant pour lui que pour M. de Villèle; entre gens qui peuvent se rencontrer encore sous la roue de la fortune, on ne se joue point de ces tours: les loups ne se mangent point, les corsaires ne s'attaquent point, pourquoi donc, sans comparaison, les financiers se trahiraient-ils? S'il n'y avait plus de contribuables ou de rentiers à exploiter, encore passe; mais dieu merci, rien n'annonce encore que la matière soit prête à manquer. Au surplus, Monsieur, je vous dirai franchement, que je ne vois pas trop à quel titre vous et moi ainsi que tant d'autres prétendons nous mêler de ces sortes d'affaires, voulant absolument connaître le fort et le faible, le comment et le pourquoi, comme si effectivement nous étions pour quelque chose dans tout cela. Tenez, croyez moi, revenons en à des sentimens plus modérés, laissons faire les puissances et ne les jugeons pas; en cela d'ailleurs nous ne ferons que suivre un anguste exemple. Dernièrement le dauphin entretenait son père du mécontentement que les opérations financières de M. de Villèle excitaient dans le public: mon ami, lui dit le roi, ne parlons pas de cela, ni toi, ni moi n'y entendons rien, laissons faire M. de Villèle. Voilà qui est parler! Plût à dieu que tous les esprits fussent là! on ne verrait pas tant de gens se mêler de ce qui ne les regarde pas: on comprendrait alors, que ce n'est point aux contributeurs qu'il appartient de faire le budget, aux savans de diriger l'instruction publique; mais que la première de ces tâches est évidemment celle des ministres, la seconde celle des jésuites; que la nôtre est de payer, et celle des princes de vivre noblement, largement et joyeusement; mais hélas, il s'en faut bien que nous ayons atteint ce haut degré de sagesse!

Cependant, Monsieur, il est juste de dire qu'on ne néglige rien de ce qui peut nous tirer de l'état d'anarchie morale où nous vivons: vous avez entendu parler de la nouvelle brochure qui a pour titre *Les crimes de la presse*: c'est une introduction à l'histoire de la prochaine session. Il paraît d'après cette brochure et ce qui circule dans le monde, que le projet est de créer une haute commission, soit ecclésiastique ou autre (1), qui serait chargée, à l'exception des tribunaux, de la répression ou prévention de tous les délits résultant de la communication de la pensée, soit par la presse, soit par la parole. Or, pour le coup, Monsieur, j'espère que voilà un perfectionnement; car s'était bien occupé, plus ou moins, jusqu'ici, de prévenir les délits de la presse, mais ceux de la parole? Il ne paraît même pas qu'on en ait encore supposé l'existence. Et cependant vous conviendrez que tant qu'on n'aura pas fait justice de ceux-là on n'en sera pas plus avancé: en effet, laissez parler les gens et ils en diront de belles, vous pouvez y compter. Aussi moi, afin de couper le mal à sa racine, j'aurais voulu, pendant qu'on n'avait la main, qu'on avisât à quelque moyen physique de supprimer l'organe lui-même de la parole. Qu'en pensez-vous? Vous me direz peut-être à cela, que les muets s'entendent bien, qu'il faudrait donc aussi couper

(1) En 1822, année où la température avait été très chaude, les mêmes accidens ont été produits plusieurs fois par l'usage des glaces.

aux gens, bras et jambes pour leur imposer silence, que le budget ne saurait s'accommoder de ce remède, etc... Soit, aussi je n'insisterai pas pour le moment; c'est seulement une idée que j'avance et qui pourra fructifier dans la suite. En attendant néanmoins je tiendrais à ce que l'on insérât dans la nouvelle loi, un article contre les airs sombres et les visages tristes. Savez vous, Monsieur, qu'un visage triste, dans certaines circonstances, signifie beaucoup!

C'était un habile homme, il faut en convenir, que ce pauvre Paul Louis, qui, par parenthèse, est mort on ne sait trop comment; il avait deviné, lui, entre beaucoup d'autres choses, que le roi d'Espagne, après être délivré des orléans, n'avait rien de mieux à faire, pour vivre joyeux et tranquille, que d'instituer le *représentatif* dans ses états; on ne l'en crut point alors, on s'en repent aujourd'hui. En vain a-t-on proscrit, emprisonné, amnistié, tué! Qui le croira! Tout cela n'a pas produit un sou, au contraire; et cependant, comme dit la chanson: *en rendant son peuple heureux, il faut bien qu'un roi vive*. On essaiera donc de ce représentatif qui produit chez nous des effets pécuniaires si merveilleux; la chose est résolue, et c'est pour cela qu'est établi le nouveau camp des Pyrénées. On commencera, dit-on, par faire venir en France le roi Ferdinand, autant pour le mettre et sûreté contre ses moines et ses hidalgo, que pour accoutumer ses oreilles au bruit de notre machine constitutionnelle, et lui faire voir au bout du compte que bien loin qu'il y ait lieu de s'en effrayer, il n'y a rien au contraire de si réjouissant, puisque ce bruit n'est autre, après tout, que celui que font les écus des contribuables, en passant de leurs mains dans le trésor royal. Pendant que Ferdinand fera ici son éducation, nos soldats octroyeront une chartre à son peuple, et mettront la machine en mouvement, de manière qu'à son retour le roi n'ait plus rien à faire que d'assister à la représentation. Quoi de plus naturel, Monsieur, que toutes ces petites prévenances; entre parents ne doit-on pas s'aider un peu?

Il est grandement question ici du pape, des Grecs, des Russes et des Anglais. J'attends que tout cela soit un peu débrouillé pour vous en parler.
J'ai l'honneur, etc.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Le séjour de Sidi-Mahmoud, en France, a fait beaucoup de bruit; tant ce qu'il a fait, on vu a été soigneusement consigné dans les journaux, même gravé sur des médailles; mais on n'avait pas jusqu'à présent songé à nous apprendre ce que pensait l'Africain des mœurs et des lois d'un pays qui l'a si bien traité. La curiosité se trouve agréablement satisfaite dans un ouvrage piquant que l'on vient de livrer au public sous le titre de *lettres de Sidi-Mahmoud, écrites pendant son séjour en France*. L'envoyé tunisien faisait parvenir, courrier par courrier, à son ami Hassan, la relation de chacun des événements remarquables de son voyage et de son séjour en France, et particulièrement à Paris et à Reims: il rend compte de sa réception chez M. le ministre de la guerre; du dîner diplomatique où il but du vin au grand étonnement des convives; de sa visite à M. le préfet de police, à M. le préfet du département, qui lui dit et a abe de belles choses dont Sidi ni son interprète ne purent comprendre un mot; de ce qui se passa à l'imprimerie royale, à la monnaie d'or et de médailles, à la chambre des députés et dans les divers établissements publics qu'il daigna honorer de sa présence; enfin, de la solennité du sacre et du grand rôle qu'il y joua.

Voici l'extrait d'une lettre où Sidi-Mahmoud rend compte à son ami Hassan, d'une séance de la chambre des députés. On y discutait la traite des nègres.

« Je ris monter à la tribune un homme dont la figure ne me prévint pas. Parmi ces figures chrétiennes il y en a qui m'ont déplu, d'autres qui m'ont donné envie de rire; mais aucune ne m'avait encore produit l'impression que je ressentis en ce moment. Ce fut bien pis quand il parla. Sa grosse voix qu'il poussait avec effort fatiguait mon oreille de son bruit monotone; et cependant, cher Hassan, il était inspiré par l'esprit de sagesse, il défendait les nègres; mais il s'indignait contre les marchands qui voulaient proscrire ce commerce; il les traitait avec mépris. Je suis sûr qu'il n'y a de marchands respectables à ses yeux que ceux qui vendent des esclaves... En descendant de la tribune, il me lança un regard de triomphe comme pour me demander si j'étais satisfait.

« Je ne puis m'y méprendre, cher Hassan, la coïncidence d'une pareille discussion avec ma présence à la chambre n'est pas l'effet du hasard; c'est un hommage délicat qu'on a voulu me rendre. J'éprouve, depuis mon séjour ici, que pour ces sortes d'attentions flatteuses, d'aimables prévenances, les chrétiens nous sont infiniment supérieurs. »

On vient de mettre en vente à Paris, un ouvrage intitulé: *Portefeuille de mil huit cent treize*, ou Tableau politique et militaire renfermant, avec le récit des événements de cette époque, un choix de la correspondance inédite de l'empereur Napoléon et de celle de plusieurs personnages distingués, soit français, soit étrangers, pendant la première campagne de Saxe, l'armistice de Plesswitz, le congrès de Prague et la seconde campagne de Saxe; par M. de Norvins.

Cet ouvrage renferme un grand nombre de lettres, de pièces diplomatiques, d'ordres, de rapports, etc., non encore publiés, et qui jettent un grand jour sur l'époque à laquelle ils se rapportent.

Tous les jours les feuilles ministérielles se plaignent de la multiplication prodigieuse des ouvrages philosophiques et réclament des mesures de rigueur contre les éditeurs de ces réimpressions. C'est ainsi que ces feuilles entendent la liberté de la presse et les intérêts de l'industrie! Loin d'user de représailles envers elles, nous leur donnerons un grand exemple de tolérance. On nous remet un bulletin de la société des bons livres. Le nombre des volumes non-vendus mais distribués par cette société s'élève déjà à non moins de 285,500. Nous ne pouvons qu'encourager de pareils efforts et de si grandes générosités. Nous devons applaudir aussi à cette manière de combattre; c'est la seule qui convienne aujourd'hui. Nos doctrines sont mauvaises, dites-vous, pêchez-vous, pechez-vous, nos livres sont dangereux, il faut en publier d'innocents, mais n'invoquez à votre secours ni l'arbitraire, ni la violence, et reposons-nous-en tous sur le bon sens national, il saura faire la part de chacun.

(Courrier français.)

Deux ans avant l'apparition de l'histoire brillante mais un peu romantique de la campagne de Russie, et la réfutation souvent victorieuse mais un peu brutale de M. Gourgaud, une histoire de cette expédition militaire, par M. de Chambray avait offert un tableau fidèle et complet des opérations militaires de cette campagne et de tous les événements qui ont marqué le cours. Ce livre, fruit de laborieuses recherches, et d'une profonde étude de l'art militaire, écrit avec impartialité, sans préférence, sans emphase, clair et méthodique dans sa marche et dans ses digressions stratégiques, n'était point de nature à faire sensation parmi les dames, ni à obtenir un succès de salon; mais il était écrit pour les militaires éclairés, pour les lecteurs qui cherchent avant tout dans un

(1) Ceci dépendra de la quantité de jésuitisme qui se trouvera dans le ministère.

livre la vérité et l'instruction. Composé à une époque où l'esprit de parti conservait encore son ardeur et ses préventions, il portait le cachet de l'indépendance et ne visait à flatter, ni à choquer les passions de personne.

La seconde édition de cet ouvrage vient de paraître; les additions importantes que l'auteur y a faites ont fourni la matière d'un nouveau volume.

L'Académie française a tenu sa séance publique annuelle, le 25 de ce mois. M. le comte Daru, qui présidait, a donné la parole à M. Raynouard qui devait faire un rapport sur le concours de poésie. Le sujet proposé, était: *Les fondations de M. le baron de Monthyon en faveur des hospices et des académies*. Aucun concurrent n'a mérité le prix.

Après avoir annoncé que l'Académie remettait au concours pour le prix de poésie qui sera décerné le 25 août 1826, le même sujet que cette année, et pour sujet du prix d'éloquence, l'éloge de Bossuet, M. Daru a proclamé les noms des ouvrages qui, comme les plus utiles aux mœurs ont obtenu les prix fondés par M. de Monthyon.

Deux prix de 4,000 fr. chacun ont été décernés, l'un à l'ouvrage de M. le baron de Gérando, intitulé: *Du perfectionnement moral, ou de l'éducation de soi-même*, l'autre à l'ouvrage de feu Mad. Campan, intitulé: *De l'éducation, suivi des Conseils aux jeunes filles*.

Une médaille d'or a été accordée, en hommage à la mémoire de Mme. de Rémusat, auteur de l'ouvrage intitulé: *Essai sur l'éducation des femmes*.

Enfin, après la lecture de diverses pièces, M. le comte Daru a proclamé les noms des personnes qui ont obtenu les prix de vertu. L'Académie a décerné le prix de 10,000 fr. Pierre-Antoine-Roch Martin, né à Narbonne. Époux d'une femme pauvre, qui avait trois frères aveugles, Pierre Martin est bientôt devenu lui-même père de trois enfants, et gagnant vingt sous par jour, il a su soutenir seul tout cette famille. On ignore encore ce beau dévouement, s'il n'avait été révélé par un chirurgien charitable qui a en vain essayé de rendre la vue aux beaux-frères de Martin.

Un prix de 3,000 fr. a été décerné à mademoiselle Thérèse-Mélanie Hermitte, demeurant à Saint-Martin, département des Basses-Alpes, qui ayant déterminé son père, dans la gêne, à recueillir une jeune sourde-muette, a entrepris de donner à cette infortunée une éducation, et, sans connaître aucune méthode, est parvenue, à force de zèle et de travaux, à apprendre à son élève la lecture, l'écriture et la langue française.

Véry, dont la conduite courageuse, lors de l'attentat sur la personne de son maître, M. de Gatignay, est déjà bien connue, a reçu une médaille de 1,200 fr.

COMMERCE.

Le ministère du commerce de Pétersbourg a reçu la nouvelle que soixante maisons de commerce de Soudchen, en Chine, ont manqué le même jour. Cette ville faisait de grandes affaires avec la ville russe de Kalgan.

BOURSE D'ANVERS, du 27 août.

EFFETS PUBLICS. — Par continuation très faibles, P. B. Dette active 59 1/2. Obl. du synd. 99 3/4. Act. soc. com. 101 3/4 P.

CHANGES. — L'Amsterdam court s'est fait à 178 0/10 de perte. Il ne s'est rien traité en Londres. Il est coté le court, 3978 A, le 2 m. 3975 1/2 P. Le Paris court a trouvé des preneurs à 47 7/16 0/10, le 3 m. à 47 P. Le Francfort est rare et demandé: il est coté le court 36 7/16 A, le 6 sem. 36 1/4, le 3 m. 35 15/16 A. Le Hambourg est resté sans affaires.

MARCHANDISES. — Il s'est vendu environ 500 balles café Batavia à 39 8/100 cents, et environ 300 balles Brésil au même prix.

150 caisses sucre Havane blond, d'importation nationale, ont été vendues, en entrepôt, à fl. 26 5/8; et 94 caisses dite, d'importation étrangère à fl. 26.

Les raffinés ont soutenu leur prix cette semaine: il s'en est vendu environ 25,000 liv.; on a payé, en entrepôt, les mélasses de 3 liv. de fl. 33 35 c. à fl. 34 40 c., et ceux de 5 l. de fl. 32 30 c. à 33 35 c. La mélasse n'a pas varié.

Il s'est traité 2,500 cuirs, tant Buénos-Ayres que Brésiliens, du poids de 10 à 14 l. de 60 1/2 à 63 cents suivant qualité.

2 caisses d'indigo Bengale, moyen violet, ont été vendues fl. 8 21 1/2 c. à fl. 8 44 1/2 c.

Il y a eu peu d'affaires en Grains cette semaine; le froment a soutenu son prix, quoiqu'il ne s'en soit acheté que pour le besoin de la consommation; le beau roux du pays, de 1824, a été payé de fl. 5 25 c. à fl. 5 35 cents; celui de 1825 de fl. 5 79 c. à fl. 6; et le blanc de 1824 de fl. 5 35 c. à fl. 5 57 c.

Le seigle de 1824, du poids de 120 l., a été demandé à fl. 3; les détenteurs le tiennent de fl. 3 21 c. à fl. 3 32 cents. Celui de 1825 s'est vendu pour la consommation de fl. 3 64 c. à fl. 3 75 c. L'orge d'hiver de 1824 et 1825, de fl. 3 75 c. à 3 96 c. Le blé sarrasin de 1824 de fl. 4 07 c. à fl. 4 29 cents; l'avoine à brasser de fl. 2 79 c. à fl. 3 et celle à fourrage de fl. 2 25 c. à fl. 36 c.

La Graine de Colza est tenue de fl. 7 39 c. à fl. 7 50 c. La graine de Trèfle blanche de 1824 de 21 à 27 cents, et la rouge de la même année de 16 à 29 cents.

BOURSE D'AMSTERDAM. — Du 27 août.

Dette act. 59 1/2 3/4 5/8. Différée, 1 1/8 1 1/4. Bill. de chance 25 25 1/4 1/8. Synd. d'amort., 99 3/4 100 99 7/8. Rentes remb. 89 1/2 90. Lots d', 00. Act. soc. comm 101 1/2 102 101 3/4.

Marché d'Amsterdam, du 25 août.

Grains. — Au marché d'hier, on a vendu le froment du Rhin du poids de 130 l., fl. 180 par parties; d° de 129 l., fl. 182 pour la consommation; le commun de Wismar, de 127 l., à livrer, fl. 160 au comptant; et celui de Groningue, de 125 l., fl. 143. — Le seigle de Prusse, de 120 l., s'est vendu fl. 111. — L'orge est faible: celle d'hiver de Zélande fut payée fl. 115; on demande fl. 110 pour la nouvelle d'hiver de la Frise, de 103 l., mais l'on n'en offre que fl. 100. — L'avoine n'a pas varié: la grosse, de 86 à 88 l., s'est vendue de fl. 70 à 72; d° de 88 l., fl. 70 par parties; et la fine du même poids fl. 72. — Le blé sarrasin reste sans affaires.

LOGOGRIPHE.

A deviner, mon nom doit peu coûter,
Entier, je suis un monstre utile.
Arrachez-moi le cœur; alors à m'écouter
Vous prendriez un soin futile.

Le mot du dernier logogriphe est *colombier* où l'on trouve *Remi, Brie mer, Clio, bec, Rome, rime, Riom, or, ombre, miel, roi, Colomb.*

TEMPÉRATURE DU 29 AOUT.

A 9 h. du mat., 15 1/2 au-dessus 0; à 3 h. ap.-midi, 17 d. au-dessus.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

ENSEIGNEMENT D'APRÈS LA MÉTHODE DE PESTALOZZI.

Cette méthode est répandue dans presque toute l'Europe. Les gouvernements les plus éclairés l'ont adoptée pour l'instruction primaire, moyenne et supérieure. Ses succès sont universellement connus. En Allemagne l'on a vendu cinquante mille exemplaires de cette méthode, qui, au rapport d'un savant distingué, a produit une véritable révolution favorable à l'instruction publique dans ce pays, où le peuple reconnaissant célèbre par des fêtes publiques le jour de naissance de Pestalozzi. Ce mode d'enseignement, déjà établi en Hollande avant le régime impérial, a mérité les éloges de M. Noël, inspecteur de l'université de France. Les progrès qu'elle fait faire dans les mathématiques doivent convaincre tout homme sensé que l'ignorance, la paresse ou un attachement aveugle à l'ancienne méthode peuvent seuls guider les maîtres qui suivent un procédé utile peut-être à des jeunes gens intelligents de vingt ans, mais qui énerve les organes faibles encore de quelques élèves d'une intelligence plus qu'ordinaire, trompe, pendant peu de tems, quelques autres dont l'excellente mémoire retient le mécanisme de la science, et rebute le plus grand nombre. L'école de l'expérience est là. Le professeur, docteur en droit, ayant enseigné plusieurs années à Paris, ouvrira les cours suivans lundi prochain 5 septembre; 1^o arithmétique; 2^o algèbre et géométrie; 3^o langue française: dans ce cours pratique, fait sur le modèle du cours d'un professeur de Paris, on soignera particulièrement la prononciation, en général vicieuse dans ces provinces; on fera remarquer les nombreux wallonismes qui se font à Liège. Chaque leçon sera terminée par quelques principes sur l'art de lire à haute voix; le professeur récitera et fera répéter des morceaux choisis des prosateurs, et des poètes: il est élève de M. Coqueri, de Paris, ancien élève pensionnaire du conservatoire.

4^o Langue hollandaise. On y explique la grammaire, et l'on traduira les principaux articles de la loi fondamentale. Le prix de chaque cours est de 2 fl. 35 cts. (5 fr.) payables après la 4^o leçon, l'élève étant libre de ne pas continuer. Ceux qui voudraient essayer un de ces cours, peuvent se présenter jeudi matin, de 8 à 11 pour en connaître l'heure, chez M. DEJAER, Hors-Château.

Le professeur donne des leçons particulières de latin, d'allemand et d'italien.

() BELLE VENTE APRÈS DÉCÈS

A vendre environ 200 tableaux, dont une partie des plus grands maîtres, tels que Raphaël, d'Urbino, Michel-Angelo, dit Carravaggio, Paul Veronèse, de Verone, Daniel Volterra, Ricciarelli et autres de l'école italienne, Morillos, peintre espagnol, Teniers, van Stavera, Frank, Jean Both, Poelenbourg, van den Poel, van Haarlem, Brekelenkamp et autres des écoles hollandaise et flamande. Les amateurs peuvent les voir dès à présent chez M. de LONCIN, fils, entrepreneur de vente, quay d'Avroy, n^o 577, à Liège, où la vente aura lieu le mercredi 31 août 1825, à 2 heures de relevée. — Argent comptant.

Les tableaux de Raphaël, Michel-Angelo et de Daniel Volterra seront garantis pour originaux; les acheteurs pourront avoir crédit pour un an moyennant caution, et si au bout de ce tems les tableaux ne sont pas tels qu'on les aura indiqués, l'acheteur pourra les remettre au vendeur sans frais.

(516) La commission administrative des hospices civils de Liège, informe que l'on offre de lui fournir 150 cordes de bois calin, dit bois de France, au prix de cinq fl. soixante cents, la corde. Les personnes qui voudront faire cette entreprise à un prix inférieur, devront remettre leur soumission, au plus tard, vendredi prochain avant midi au secrétariat de ladite commission où l'on peut prendre inspection du cahier des charges.

A l'ancienne maison François J. J. Simonis, sise rue du Station, n^o 207, belle et grande cave à louer, propre à y mettre 40 pièces de vin en bouteilles, et 50 à 60 en cercle. S'adresser au bureau de cette feuille.

(298) A vendre le moulin des Grandes Oies, Outre-Meuse, avec distillerie, jardin et prairie. S'adresser pour le prix et conditions à M. le notaire PAQUE, ou au S^r. J. SMELTEN, Outre-Meuse, n^o 1131.

A louer dès-à-présent la maison n. 24, sur le grand Marché. S'adresser rue Féronstrée, n. 584.

A VENDRE

Une belle et grande maison, sise rue Agimont, près le nouvel hôtel du gouvernement, à Liège, construite presque à neuf, et dans le meilleur état possible, avec jardin, cour, remise et écurie. L'acquéreur aura pour le paiement toutes les facilités désirables. S'adresser chez M^o PARMENTIER, notaire, place de la Comédie, n^o 784, à Liège.

A vendre un beau poêle ouvert. S'adresser chez monsieur Bade, serrurier, rue des Clarisses.

Différens capitaux à prêter sur billets et hypothèques. S'adresser à J. B. DUMONCEL, rue Chaffour, n^o 544, à Liège.

SOCIÉTÉ DE L'UNION BELGE ET ÉTRANGÈRE.

D'ASSURANCE CONTRE INCENDIE ET SUR LA VIE, de constitution d'annuités, de rentes viagères, immédiates, différées ou croissantes, de fondations en faveur d'enfans, caisse d'accumulation, d'épargne et de secours, approuvée par arrêtés de S. M. le roi des Pays-Bas, et constituée par acte passé le 10 mai 1825, devant M. THOMAS, fils, notaire à Bruxelles.

Jusqu'à ce jour l'on ne connaissait dans le royaume que deux espèces de société d'assurances: celles à primes, et les mutuelles. Dans les sociétés à prime, le sort des assurés est tout à fait séparé de celui des actionnaires, ces derniers partagent seuls les bénéfices; dans les sociétés mutuelles, les assurés se garantissant l'un l'autre, peuvent se trouver dans le cas de payer de fortes sommes, si les pertes étaient considérables.

La société de l'union belge et étrangère réunit les avantages de celles à prime et mutuelles sans en offrir les inconvéniens; son but est d'allier l'intérêt des assurés à celui des actionnaires; ceux-ci reçoivent un intérêt annuel des fonds qu'ils ont versés, les bénéfices sont partagés entre eux et les assurés.

La garantie réelle que présente un capital social de quinze millions de florins formé par actions, la garantie morale résultant d'une direction fortement constituée, composée de propriétaires, banquiers, fonctionnaires publics, négocians, etc., et surveillée par trois auditeurs choisis par les assurés; la modération des primes d'assurances généralement moindres que dans aucune autre société, (abstraction faite des bénéfices dans lesquels les assurés ont leur part) tels sont les motifs qui doivent faire espérer que cette société formée d'après les principes de celle établie en Angleterre sous le nom de société en participation obtiendra les mêmes résultats que cette dernière, dont les actions, depuis un an qu'elle est fondée se vendent de 19 à 20 pour 100 de prime.

S'adresser pour renseignemens ultérieurs, propositions d'assurances, ou demandes d'actions, (dont quelques-unes encore disponibles) au bureau de l'agent principal à Liège, J. H. DEMONCEAU, commissionnaire en marchandises, sur la Batte, n. 1093.

(517) VENTE DE FROMENT ET SEIGLE.

Vendredi deux septembre 1825, à 3 heures après-midi, la commission des hospices civils de Liège exposera en vente, à l'hospice St. Abraham, rue Féronstrée, à Liège, une partie de froment et de seigle provenant de la recette desdits hospices.

A louer place Verte, n. 42, deux beaux appartemens de garçon, garnis ou non, ayant la jouissance d'un joli jardin et tout-à-fait indépendants.

A vendre l'ancienne raffinerie de sucre, quai St-Léonard, ci-devant fabrique de fayence; plus trois belles presses en fer sortant des ateliers Poucelet, deux chaudières en cuivre, d'autres ustensiles de même métal, deux poêles de fer coulé. On donnera des facilités à l'acquéreur pour le paiement. S'adresser n^o 247, Hors-Château.

(513) A VENDRE PAR EXPROPRIATION FORCÉE.

Premier Lot. 1^o. Une maison, appendices et dépendances, Place Verte ou de la Comédie, n. 639, à Verviers.

2^o Lot. 2^o. Une maison, appendices et dépendances, ruelle Mangay, n. 636, à Verviers.

3^o Lot. 3^o. Une maison, appendices et dépendances, ruelle Mangay, n. 634, à Verviers.

4^o Lot. 4^o. Une maison, appendices et dépendances, ruelle Mangay, n. 633, à Verviers.

Tous ces immeubles sont situés en la ville de Verviers, district et canton de ce nom, arrondissement judiciaire et province de Liège.

Ils ont été saisis par le ministère de l'huissier Henri-Joseph Delgoffe, muni d'un pouvoir spécial en date du 11 mai 1800 vingt-cinq, enregistré à Verviers, le quatorze même mois, à la requête de Madame Marie-Antoinette Blasius, veuve Moré, négociante, domiciliée à Verviers, sur Servais-Joseph Detaille et François-Joseph Detaille frères, cultivateurs, domiciliés au Marché, commune de Theux, par procès-verbal du premier juin 1800 vingt-cinq, enregistré le lendemain.

Des copies entières de ce procès-verbal de saisie ont été laissées avant son enregistrement, à M. Toussaint Ruttien, bourgmestre de la ville de Verviers, et à M. Mathieu-Gaspard Siter, greffier de la justice de paix du canton de Verviers.

Il a été transcrit au bureau des hypothèques de Liège, le dix juin 1800 vingt-cinq, et au greffe du tribunal civil de première instance, séant à Liège, le treize du même mois.

La première publication du cahier des charges aura lieu à l'audience des criées dudit tribunal, le vingt-cinq juillet 1800 vingt-cinq, dix heures du matin.

M^o Gaspard SERVAIS, avoué, demeurant à Liège, rue de la Rose, n. 469, y patentié le 7 mai 1824, 5^e classe, n. 2190, occupe pour la poursuite.

G. SERVAIS, avoué. Les publications du cahier des charges voulues par la loi ayant été faites, l'adjudication préparatoire est fixée et aura lieu à l'audience des criées du tribunal civil de première instance séant à Liège, le lundi trente-un octobre 1800 vingt-cinq, dix heures du matin, sur les mises à prix suivantes:

- Savoir:
- Pour le premier lot mille florins.
- Deuxième lot cent florins.
- Troisième lot cent florins.
- Quatrième lot cent florins.

G. SERVAIS.